

Entente universitaire - Acfas et Université de Montréal (Études supérieures et postdoctorales (ESP))

À tous les étudiant-e-s de 3^e cycle – le Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales

de l'Université de Montréal (UdeM) est heureux de vous informer qu'il couvrira les frais d'inscription au congrès et d'adhésion à l'Acfas pour **soixante-dix (70)** de ses étudiant-e-s de 3^e cycle présentant une communication libre au 89^e Congrès de l'Acfas qui se tiendra du 9 au 13 mai 2022 à l'Université Laval.

Sur la base du ou de la **premier-ère- arrivé-e-, premier-ère- servi-e-**, les étudiant-e-s de 3^e cycle devront remplir les trois conditions suivantes :

- 1) Avoir un compte utilisateur valide sur le site Internet de l'Acfas :
 - avoir choisi « Étudiant-e au troisième cycle universitaire » dans le champ *Statut* du profil du compte utilisateur sur le site Internet de l'Acfas;
 - avoir inscrit « UdeM – Université de Montréal » dans le champ *Principal établissement ou organisme d'attache* du profil de leur compte utilisateur sur le site Internet de l'Acfas;
- 2) Être le ou la **1^{er-ère} auteur-e-** d'une proposition de communication libre (orale ou par affiche) **acceptée**;
- 3) S'inscrire au congrès **au plus tard le 31 janvier 2022** inclusivement par le biais d'un formulaire qui sera transmis par ESP le 16 décembre 2021 aux étudiant-e-s ayant une proposition de communication libre acceptée.

Procédure à suivre pour faire une proposition de communication et bénéficier de l'entente

Étape 1 – Avoir un compte utilisateur valide sur le site Internet de l'Acfas

Veillez-vous assurer de ne pas créer de compte en double.

Pour créer un compte :

1. Allez sur acfas.ca;
2. Dans le coin supérieur droit, cliquez sur « Créer un compte »;
3. Entrez votre nom, votre courriel et un mot de passe de votre choix;
4. Vous recevrez dans votre boîte de réception de courriels un message de confirmation d'ouverture de compte. Dans ce message, cliquez sur le lien URL d'activation du compte;
5. Ouvrez une session de votre compte afin de compléter les informations de votre profil.

Étape 2 - Soumettre une proposition de communication

- **Pour soumettre une proposition de communication libre** : consultez la page [Appel de propositions](#) sur le site acfas.ca et remplir votre proposition avant le 12 octobre 2021.

Étape 3 – Réponse du comité d'évaluation

- **Les auteur-e-s de communications libres** recevront par courriel une réponse d'acceptation ou de refus de leur proposition de la part du comité scientifique le **13 décembre 2021**.

Étape 4 – S’inscrire au congrès

Si votre communication est acceptée et pour bénéficier de l’entente, vous devez remplir, **au plus tard le 31 janvier 2022** le formulaire d’inscription en ligne pour lequel un hyperlien vous sera transmis par ESP le 16 décembre 2021.

Inscrivez-vous dès que possible puisque la règle du ou de la ***premier-ère- arrivé-e-, premier-ère- servi-e-i*** s’applique.

Étape 5 – Validation de l’inscription par l’Université de Montréal

ESP de l’Université de Montréal validera les demandes d’inscription reçues. **Soixante-dix (70)** étudiant-e-s pourront bénéficier de l’entente. En raison de ce nombre, il est possible que certains étudiant-e-s de 3^e cycle de l’Université de Montréal présentant une communication libre ne puissent bénéficier de l’entente.

Au plus tard le **1er février 2022**, vous recevrez un message de ESP vous informant si vous bénéficiez ou non de l’inscription gratuite. Dans la négative, vous aurez alors à déboursier les frais d’inscription au congrès. Il vous sera demandé de procéder à l’inscription en ligne (acfas.ca) d’ici le **11 février 2022** afin d’assurer votre présence au programme du congrès.

**En espérant vous retrouver à l’occasion du 89^e Congrès de l’Acfas!
Université Laval, du 9 au 13 mai 2022**

